Cinquante troisième année. - N° 141 A Mercredi 24 juillet 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 485

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

572 118 073 RCS Paris.
UNI - M T.
Forme : Société d'investissement à capital variable.
Capital : 12195921.38 EUR.
Adresse : 42, rue d'Anjou, 75008 Paris.
Précédent propriétaire : 572 118 073 RCS Paris. **UNI - M T.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : FCP UNI MT représentée par sa Société de Gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT Forme : Société anonyme Adresse du siège : 42 rue d'Anjou 75008 Paris Capital : 1917540.00 EUR Numéro unique d'identification : 950340885 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : UNI - M T Forme : Société d'investissement à capital variable Adresse du siège : 42 rue d'Anjou 75008 Paris Capital : 12195921.38 EUR Numéro unique d'identification : 572118073 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : . Rapport d'échange des droits sociaux : actif : Néant - passif : Néant - Pour les actionnaires de la SICAV UNI-MT, les porteurs d'actions « C » de la SICAV recevront le jour de la fusion des parts « C » du FCP UNI MT créées le jour de la fusion selon le ratio d'échange 1 millième de part « C » du FCP UNI-MT pour 1 millième d'action « C » de la SICAV UNI-MT détenue. Pour les actionnaires de la SICAV UNI-MT, les porteurs d'actions « D » de la SICAV recevront le jour de la fusion des parts « D » du FCP UNI-MT créées le jour de la fusion selon le ratio d'échange 1 millième de part « D » du FCP UNI-MT pour 1 millième d'action « D » de la SICAV UNI-MT détenue. Le montant prévu de la prime de fusion : Néant. Date du projet commun de fusion : 11.07.2019. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société FCP UNI MT représentée par sa Société de Gestion PALATINE ASSET MANAGEMENT : 22.07.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société UNI - M T : 22.07.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..